

<https://snetap-fsu.fr/CIA-Exceptionnel-maintenant-il-va-nous-falloir-des-explications.html>



CIA Exceptionnel : maintenant il va nous falloir des explications !

- Métiers - TFR-ATFR -



Date de mise en ligne : mardi 25 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dans son message info #RH du 16 décembre 2020 à destination des agent-es il était annoncé par le service des ressources humaines : "Le CIA, versé sur la paye de décembre, sera complété cette année par un complément indemnitaire annuel exceptionnel, tenant compte de la mobilisation des agents dans cette année particulièrement difficile, afin d'assurer la continuité des services publics pour nos concitoyens".

Malgré les nombreux questionnements, des représentant-es des personnels du SNETAP-[FSU](#), concernant le montant du CIA exceptionnel versé aux agents ainsi que les critères de répartition.

AUCUNE réponse de l'administration.

Ces fonds, attribués par l'État, obligent pourtant à une transparence sur leur utilisation. Les représentants des personnels du SNETAP-FSU ont donc diffusé une enquête aux adhérents [ATLS](#) et AFR.

Sans surprise les écarts entre des agents du même corps et dans la même position d'activité pendant le premier confinement interrogent.

Ainsi des attachés d'administration ont pour certains touché un CIA exceptionnel de 135Euros quand d'autres indiquent avoir reçu : 1500Euros.

Même constat pour les [TFR](#) pour deux agents en présentiel tout au long du premier confinement. L'un indique avoir touché 100Euros et un autre 800Euros. Sur les 54 TFR qui ont répondu, la moyenne du montant du CIA versé est de 256Euros mais des agent-es qui indiquent avoir été en présentiel n'ont rien perçu.

Constat identique chez les Secrétaires Administratifs 100Euros pour un-e agent-e classe exceptionnelle en situation hybride (alternance de télétravail et de présentiel) et 555Euros pour un autre classe supérieure indiquant également avoir été en situation hybride.

Chez les [ATFR](#), deux agent-es en ASA lors du premier confinement dans le même groupe de fonction, ont touché l'un 100Euros, l'autre 300Euros quand un-e agent-e en situation hybride n'a rien touché.

Le bilan prouve que nous sommes loin du cadre de la Note de Service [SG/SRH/SDCAR/2020-610](#) du 06/10/2020 :

"L'objectif est de disposer de principes généraux connus et partagés par tous pour :

- offrir une transparence et une visibilité accrues à destination des agent-es sur le dispositif de modulation,
- harmoniser les pratiques de modulation entre les structures et entre les secteurs d'activités,
- garantir un traitement équitable et homogène des agent-es de la communauté de travail du ministère dans sa diversité."

Nous constatons de véritables inégalités dans ce qui a été versé aux agent-es et nous n'arrivons pas à comprendre la raison de ces écarts. L'analyse des chiffres ne permet pas de trouver une logique particulière dans l'attribution de ce CIA exceptionnel.

Il faut que notre administration s'explique sur de telles inégalités entre les agents et que nos collègues qui n'ont rien ou peu touché aient des réponses. Le montant attribué à chaque agent aurait dû être évoqué et expliqué au cours de son entretien professionnel.

Ce traitement individualiste des agent.es, à l'heure où l'on vante l'intelligence collective, ne fait que nous conforter dans notre volonté de privilégier urgemment, **une revalorisation du point d'indice et une revalorisation des grilles, un transfert prime-points** conséquent et un traitement moins clientéliste de tous.

L'opacité ne doit pas devenir la règle dans la gestion RH des personnels non enseignant-es.

Le SNETAP-FSU revendique transparence et équité !

CIA Exceptionnel : maintenant il va nous falloir des explications !

Les représentant.es catégoriel.les SNETAP-FSU :

Régis CHARPENTIER, Gaël VOISIN, Anne-Sophie ROUSSEAU et Nicolas GENESTE.